

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 215

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La décision la plus importante de beaucoup de cette session a été celle sur l'Assurance sociale. L'initiative Rothenberger étant rejetée, il était du devoir de l'Assemblée fédérale de faire un pas en avant et d'introduire dans le projet fédéral un article constitutionnel qui permettra de légiférer en cette matière. Le projet fédéral a un avantage au point de vue financier sur celui de M. Rothenberger, c'est qu'il n'institue pour le moment que l'assurance vieillesse et survivants mais donne le droit d'introduire l'assurance validité plus tard, quand les finances le permettront.

Une opposition assez vive a été soulevée au Conseil des Etats par quelques cantons romands qui auraient voulu éliminer complètement l'assurance invalidité. Le Dr Dind a déclaré que le projet, tel qu'il était présenté, lui paraissait inadmissible, que l'assurance des invalides était beaucoup trop onéreuse, et entraînerait beaucoup de simulations. M. Schulthess répondit qu'il ne s'agissait que du droit de légiférer sur cette assurance, sans avoir à reprendre la votation de l'article constitutionnel, mais que personne ne songe à l'introduire actuellement. Les socialistes, par contre, critiquent précisément cette omission.

Le projet, tel qu'il a été conçu, coûtera environ 30 millions par an à la Confédération. Il faudra y affecter les revenus de l'impôt sur le tabac, augmentés de ceux de l'alcool, pour autant que ce sera nécessaire.

Avec différents compromis, pour ménager autant que possible les intérêts de chacun, le projet a été adopté en votation finale par 152 voix contre 21, au National, et par 33 voix contre 5 et 2 abstentions, aux Etats, donc à une très forte majorité. Le peuple souverain — autrement dit nos électeurs — aura à se prononcer le 6 décembre sur cet article constitutionnel et nous osons espérer que la grande masse sanctionnera avec joie la décision de ses députés. C'est alors seulement que la loi d'exécution pourra être élaborée afin de régler le mode de l'assurance dans tous ses détails.

A. LEUCH-REINECK.

Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses s'est réuni le 19 juin, à Berne.

Il a fixé la prochaine Assemblée générale aux 7 et 8 novembre, à Genève. La conférence publique du dimanche matin sera consacrée à la question si actuelle des assurances sociales en Suisse. Une des Commissions de l'Alliance a suivi de près les débats des Chambres fédérales sur ce sujet. On prévoit aussi à l'ordre du jour une causerie sur les mesures légales qui devraient être prises en matière de cinématographe.

Concernant la traite, la Suisse a, en partie grâce aux efforts de l'Alliance, adopté le principe de la protection des femmes majeures aussi bien que mineures.

Le Comité a enregistré avec satisfaction la décision de l'Association suisse des sages-femmes de rester dans l'Alliance.

L'Alliance comme telle ne peut accepter de collaborer au travail de la « Semaine suisse ». C'est aux Associations cantonales de voir

S. O. C.

Société de l'Ouvroir Coopératif LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE :

GENÈVE, Rue du Marché, 40.

LAUSANNE, Rue de Bourg, 26.

NEUCHATEL, Faub. de l'Hôpital, 19

ce qu'elles peuvent faire dans ce domaine.

Mme Zellweger, présidente, a rendu compte de sa participation à l'Assemblée quinquennale du Conseil International des Femmes, qui vient d'avoir lieu à Washington, et dont elle parlera cet automne à l'assemblée générale.

V. C.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Il est regrettable qu'un public plus nombreux n'ait pas assisté à l'Assemblée générale de l'Association pour le Suffrage, le 21 juin, et l'on peut dire une fois de plus avec raison que les absents ont eu tort. Le cadre d'abord, les magnifiques marionniers de Beau-Séjour et l'impression de pleine campagne aux portes de la ville, le temps superbe, la variété des rapports présentés, le récital littéraire plein de goût et de talent de Mme Lily Pommier, et... même l'excellent goûter! La réunion de tous ces éléments a constitué une forte charmante après-midi. Le rapport présidentiel a énuméré l'activité du Comité durant l'exercice 1924-1925, activité qui a été grande, bien que le temps de la majorité des membres fut absorbé par les préparatifs du l'Exposition du Travail féminin; il est vrai que celle-ci a constitué une propagande de tout premier ordre pour les idées suffragistes, et le très joli et brillant stand de l'A. G. S. F. lui a valu un diplôme de 2^{me} classe. L'organisation de causeries par T. S. F., la publication du calendrier suffragiste, l'organisation du concours de pièces de théâtre, l'entente avec l'Association vaudoise pour la préparation de clichés destinés aux cinémas, les relations avec la presse, les thés suffragistes, toujours si courus, la collecte pour le Fonds Leslie, qui, en plus de la somme à verser à la Caisse centrale, a encore bouché des trous dans la Caisse cantonale, — toute cette propagande a été menée à chef par le Comité. Comme démarches directes, ce dernier a pris l'initiative de demander au Conseil d'Etat de nommer des femmes dans des Commissions officielles, ce qui a été le succès féministe de l'année; il est intervenu également à propos de la nomination d'une femme à une chaire universitaire, et indirectement, par l'entremise du Cartel genevois H. S. M. en faveur de la fermeture des maisons de tolérance. Et enfin, il a amorcé la campagne en faveur du suffrage féminin municipal, dont il a déjà été question dans le *Mouvement*. — Mme Preis a présenté ensuite un alerte et charmant rapport sur l'Assemblée de l'Association suisse à Biénné; puis on a procédé à l'élection du Comité. Trois membres démissionnaires pour cause de surcharge d'autres occupations, ou d'absence, et dont leurs collègues ne se séparent qu'avec grand regret, Mmes Schreiber-Favre, Bryan-Erisman, et M. L. Braschoss, sont remplacés par Mles Antoinette Chesseix, Marie Müller, avocat, et Mme R. Picot-Lasserre. E. Gir.

Cafés de qualité
Mercure Thé
134 Succursales extra fin

Montreux Knitting Montreux

VÊTEMENTS DE TRICOTS
pour la ville et le sport

BAS - SOUS-VÊTEMENTS

MAGASINS DE VENTE :
MONTREUX, Place de la Paix ZURICH, Bahnhof, 7
GENÈVE, r. du Mt-Blanc, 6 - St-MORITZ, Gallery Palace

RONEO S. A. ZURICH

LE DUPLICATEUR GOUVERNEMENT

AU PRIX DE FR. 260.--

permet d'obtenir une centaine d'excellentes copies en
peu de temps et à peu de frais.